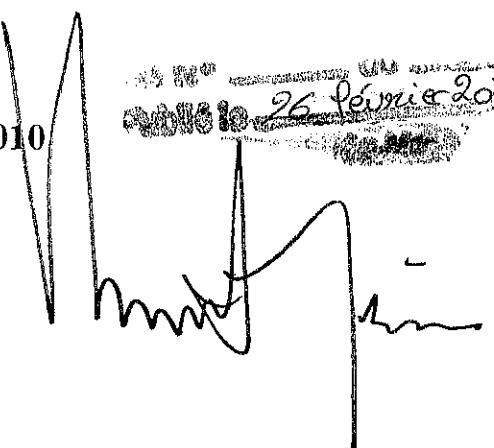


CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 19 FEVRIER 2010

26 février 2010

PROCES VERBAL



Etaient présents :

Monsieur Vincent MORISSE, Maire ;

Mesdames et Messieurs Micheline MARTEL, Pascal BOISARD, Laurence GEERAERT, Jehanne ARNAUD, Yves CANUEL, Jean-Marie TOUCAS, Jean-Maurice ZORZI, adjoints ;

Mesdames et Messieurs, Jacqueline GUIRADO, Michèle DALLIES, Jacques MUNIER, Josiane DE MOURGUES-DEVAUX, Evelyne PITTET, Sylvain ROSIQUE, Yolande MARTINEZ, Charles PIERRUGUES, Patrice AMADO, Yvane HEMET, Stéphanie RICHARD, Roger GARCIA, Robert GONTIER, Michel FACCIN, Bernard ROLLAND, Jackie RAINAUT, Josette ESCUDIER, Maria BOZON, conseillers municipaux.

Etaient absents :

Madame Véronique KERHOAS
Monsieur Sébastien PELLEGRIN

Procurations étaient données à :

Madame Jacqueline GUIRADO par Monsieur Patrick VASSAL
Monsieur Jean-Maurice ZORZI par Madame Martine ANDRÉ
Madame Evelyne PITTET par Monsieur Pierre GUERDER
Madame Micheline MARTEL par Monsieur Gilbert DAVID
Monsieur Vincent MORISSE par Monsieur Alain CONVERT

Secrétaire de séance :

Mme Stéphanie RICHARD

Monsieur le maire ouvre la séance à 18 heures 00 et informe tous les membres que le rapport n° 16 relatif aux règles applicables à la commande publique est modifié suite à l'arrêt du Conseil d'Etat en date du 10 février 2010 relatif au seuil en-deçà duquel l'achat direct est autorisé. Madame Micheline MARTEL procède à la lecture des affaires contentieuses. Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la précédente séance du **17 décembre 2009**. Ce dernier est **ADOPTE A L'UNANIMITE**.

Monsieur Sébastien PELLEGRIN et Madame Véronique KERHOAS sont rentrés en séance à 18h05.

- SOLIDARITE HAITI :

Rapporteur : Mme Jacqueline GUIRADO

Il est proposé au conseil municipal de répondre à l'appel aux dons de l'association des Maires de France, à hauteur de 2000 euros, pour subventionner le fonds de concours "Haïti", mis en place par le centre de crise du ministère des affaires étrangères et européennes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX 2010 - COMPLEMENT :**

Rapporteur : Mme Jacqueline GUIRADO

En séance du 26 novembre 2009, le conseil municipal a adopté les tarifs pour l'accueil en centre de loisirs. Il est proposé, pour les compléter, d'adopter le tarif le plus bas pour les enfants accueillis par des assistantes maternelles au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **CORSO DU MIMOSA 2010 - DEMANDE DE SUBVENTION :**

Rapporteur : M. Jacques MUNIER

Il est proposé au conseil municipal de solliciter du département du Var une subvention de 40 000 € pour l'organisation de cette manifestation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN A M. DOMANICO :**

Rapporteur : M. Patrice AMADO

Parallèlement à la délégation de service public d'une concession de plage dite « Mario plage », il est proposé de renouveler la convention temporaire de mise à disposition d'un terrain sis « petite Corse » pour la période du 1^{er} mars au 30 novembre 2010 avec possibilité de renouvellement par tacite reconduction limitée à quatre fois.

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **RETRAIT DE ROQUEBRUNE S/ARGENS DU S.I.V.T.A.S. :**

Rapporteur : M. Vincent MORISSE

Par délibération en date du 16 décembre 2009, le S.I.V.T.A.S. a accepté le retrait demandé par la commune de Roquebrune-sur-Argens. Ledit syndicat demande donc à chacune des autres communes membres de se prononcer sur ce retrait.

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **APPROBATION DU PROJET DE NOUVEAUX STATUTS DU SIVOM DU PAYS DES MAURES ET DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ :**

Rapporteur : M. Vincent MORISSE

Le nouveau projet de modification des statuts du SIVOM du Pays des Maures (...) a pour buts de définir le nouveau périmètre et les compétences, après le retrait de Roquebrune sur Argens et du Lavandou (suppressions de la compétence S.P.A.N.C. -non activée- et de l'activité théâtre parmi les enseignements spécialisés).

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2010 - COMPLEMENTS :**

Rapporteur : Mme Evelyne PITTET

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer aux associations les subventions, au titre de l'année 2010, comme suit :

- Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur – comité de St-Tropez : 400 €
- Société Nationale de Sauvetage en Mer (S.N.S.M. – station de St-Tropez) : 3.000 €
- Banque alimentaire - Var : 250 €

ADOpte A L'UNANIMITE

- **CESSION GRATUITE DE TERRAIN LE PALAIS DE LA MER :**

Rapporteur : Mme Micheline MARTEL

Il est demandé au conseil municipal d'accepter la cession gratuite par la copropriété "Le palais de la mer", d'une emprise en nature de trottoir de 70 m², face au petit casino, bordant la route départementale 559.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux ont débuté pour des raisons de sécurité, après accord de la copropriété.

ADOpte A L'UNANIMITE

- **RECTIFICATION DE LIMITES FONCIERES ENTRE LA COMMUNE ET LA SCI DOMAINE DU PRECONIL :**

Rapporteur : Mme Micheline MARTEL

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les rectifications de limites foncières entre la commune et la SCI Domaine du Préconil, lieu dit le Capet.

ADOpte A L'UNANIMITE

- **INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL :**

Rapporteur : M. Pascal BOISARD

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer une indemnité de conseil au Trésorier Principal, Madame Suzanne MARTINOT, en poste depuis le 6 janvier dernier.

Monsieur le Maire précise que l'indemnité annuelle représentait 6000 euros.

ADOpte A L'UNANIMITE

- **INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS - MODIFICATIONS :**

Rapporteur : M. Vincent MORISSE

Il est proposé au conseil municipal de modifier la répartition des indemnités de fonctions des élus pour permettre l'indemnisation de deux conseillers délégués, sans modification de l'enveloppe globale.

ADOpte A L'UNANIMITE

Vm.

- **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX :**

Rapporteur : Mme Laurence GEERAERT

Il est proposé au conseil municipal de procéder au remplacement d'agents mutés ou partis à la retraite et au recrutement d'un gardien au pôle culturel. Cela implique de modifier le tableau des effectifs communaux.

ADOpte A L'UNANIMITE

- **CONVENTION SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL A.I.S.T. 83 :**

Rapporteur : Mme Laurence GEERAERT

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la convention avec l'Association Interprofessionnelle de Santé au Travail 83 pour le service de médecine du travail.

ADOpte A L'UNANIMITE

- **CONVENTION DE TRANSFERT DE COMPTE EPARGNE TEMPS DES AGENTS VERS D'AUTRES COLLECTIVITES :**

Rapporteur : Mme Laurence GEERAERT

Il est proposé au conseil municipal de mettre en place les dispositions concernant le transfert de jours épargnés sur le Compte Epargne Temps en cas de mutation ou de détachement d'un agent et d'adopter la convention type.

ADOpte A L'UNANIMITE

- **MARCHE RELATIF A LA GESTION DU STATIONNEMENT :**

Rapporteur : Mme Michèle DALLIES

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à signer le marché afférent à la gestion du stationnement payant sur et hors voirie ainsi que dans les parcs fermés, attribué à la société EFFIA.

ADOpte A L'UNANIMITE

- **REGLES APPLICABLES A LA COMMANDE PUBLIQUE :**

Rapporteur : M. Vincent MORISSE

Il est proposé au conseil municipal de modifier les règles relatives à la commande publique et d'adopter les circuits de signature des bons de commande.

ADOpte A L'UNANIMITE

- **AVENANTS AUX MARCHES DE MOBILIERS URBAINS :**

Rapporteur : M. Jean-Maurice ZORZI

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser monsieur le Maire à signer les avenants n° 1 aux marchés n° 04 010 01 et 04 010 02 afférents à la fourniture, pose, maintenance et nettoyage du mobilier urbain publicitaire, attribués respectivement aux sociétés Pisoni Publicité et Cie et Equateur Communication.

ADOpte A L'UNANIMITE

- **CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CCAS :**

Rapporteur : Mme Jacqueline GUIRADO

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver et d'autoriser la signature d'une convention de groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale concernant le marché relatif à l'acquisition de produits d'entretien.

ADOpte A L'UNANIMITE

- **REALISATION D'UNE CRECHE DANS LES ANCIENS LOCAUX DE L'ODEL VAR :**

Rapporteur : M. Yves CANUEL

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à déposer et signer les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation d'une crèche dans les anciens locaux de l'Odel Var.

Monsieur Michel FACCIN intervient pour demander l'estimation totale du coût des travaux.
Monsieur le Maire répond que l'enveloppe budgétaire sur l'année 2010 représente environ 800 000 euros pour un montant total des travaux estimé à 1 400 000 euros.

ADOpte A L'UNANIMITE

- **CREATION D'UNE SALLE DE CLASSE SUPPLEMENTAIRE - ECOLE MATERNELLE DES VIRGILES :**

Rapporteur : M. Yves CANUEL

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à déposer et signer les autorisations d'urbanisme nécessaires à la création d'une salle de classe supplémentaire à l'école maternelle des Virgiles.

Monsieur Michel FACCIN intervient et demande si l'éducation nationale a prévu un enseignant supplémentaire.
Monsieur le Maire répond qu'un accord de principe a été donné car l'effectif par classe dépasse le seuil maximum. Monsieur le Maire précise que le projet consiste en l'édification d'une structure modulable et donc évolutive. Une enveloppe budgétaire de 150 000 euros sera inscrite au budget supplémentaire, à cet effet.

ADOpte A L'UNANIMITE

- **CREATION D'UN SAS D'ENTREE - ESPACE JEAN VERDIER :**

Rapporteur : M. Yves CANUEL

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer et signer les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation d'un sas d'entrée à l'espace Jean Verdier.

ADOpte A L'UNANIMITE

- **PROJET DE MISE EN SECURITE DE LA CALE DE HALAGE PAR LA S.E.M.A. :**

Rapporteur : M. Charles PIERRUGUES

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet d'aménagement de la cale de halage présenté par la S.E.M.A.

Monsieur Bernard ROLLAND demande si la nouvelle clôture sera édiflée en lieu et place de l'ancienne et si ces travaux tiennent compte de la mise aux normes de la cale de halage.

Monsieur le Maire répond que la nouvelle clôture obéit à l'obligation de sécuriser le site. Les travaux de mise aux normes de la cale seront réalisés dès que la phase diagnostic sera achevée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **PROJET DE CREATION D'UNE DEUXIEME SORTIE POUR LE PARKING DU PORT PAR LA S.E.M.A. :**

Rapporteur : M. Charles PIERRUGUES

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet d'aménagement de la seconde sortie du parking du port présenté par la S.E.M.A.

Monsieur Robert GONTIER demande si la nature des travaux consiste essentiellement à améliorer la sortie du parking, ainsi que l'accès des deux roues.

Monsieur le Maire souligne qu'en effet les travaux répondent à ces objectifs et doivent améliorer les conditions de stationnement des poids lourds, sans modification du périmètre.

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **MISE EN PLACE DE L'AUTO-SURVEILLANCE REGLEMENTAIRE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT :**

Rapporteur : M. Yves CANUEL

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à solliciter des subventions, d'un montant aussi élevé que possible, auprès de la Région PACA, du département du Var et de l'agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, à hauteur de 30 % du coût d'investissement hors taxes pour la mise en place de l'auto-surveillance réglementaire des réseaux d'assainissement.

Monsieur Michel FACCIN s'interroge sur l'appellation du terme "auto-surveillance".

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un contrôle de l'assainissement et de la qualité des rejets.

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **PROGRAMME D'ENTRETIEN FORESTIER 2010 :**

Rapporteur : M. Patrice AMADO

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à solliciter des subventions, d'un montant aussi élevé que possible, auprès de la Région et du Département du Var concernant le programme d'entretien forestier 2010.

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **PROGRAMME D'ENTRETIEN FORESTIER 2010 - TRAVAUX A REALISER EN REGIE PAR LE PERSONNEL COMMUNAL :**

Rapporteur : M. Patrice AMADO

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à solliciter des subventions, d'un montant aussi élevé que possible, auprès de la région PACA et du Département du Var, concernant le programme d'entretien forestier 2010 pour les travaux en régie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Vm⁶

- **REMISE EN ETAT DES PISTES DFCI F 232 DITE DE CABASSE ET F 234 DITE DES SAQUEDES**

Rapporteur : M. Patrice AMADO

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à solliciter les moyens en personnel et matériels des services du Département du Var, dans le cadre du programme d'aide aux communes.

ADOpte A L'UNANIMITE

- **CONDITIONS DE REMBOURSEMENT AUX USAGERS DES TITRES DE TRANSPORTS ET DES ETUDES SURVEILLEES :**

Rapporteur : M. Jean-Maurice ZORZI

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les conditions de remboursement aux usagers des titres de transports et des études surveillées.

ADOpte A L'UNANIMITE

- **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN GARAGE POUR UN ENSEIGNANT BENEFICIAIRE D'UN LOGEMENT DE FONCTION A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE :**

Rapporteur : Mme Yvane HEMET

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la convention de mise à disposition d'un garage à titre précaire et révoquant à Madame Marine BONDAIN épouse LOISEL.

ADOpte A L'UNANIMITE

- **CHANTIER D'INSERTION CONVENTION 2010 AVEC L'ASSOCIATION CLARISSE ENVIRONNEMENT :**

Rapporteur : M. Jacques MUNIER

La commune a mis en place un chantier d'insertion en conventionnement avec l'association Clarisse Environnement pour aider les personnes les plus en difficulté dans leur démarche d'accès à l'emploi et pour assurer l'entretien d'espaces verts communaux. Il s'agit d'approuver la convention 2010 afférente à l'entretien complet du parc des Bosquette, et d'attribuer une subvention de 20 000 € à l'association.

ADOpte A L'UNANIMITE

- **RAPPORT ANNUEL 2009 DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE :**

Rapporteur : M. Vincent MORISSE

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte des travaux et du rapport de la commission communale d'accessibilité au titre de l'année 2009.

Monsieur le Maire rappelle que ce rapport n'est pas soumis au vote mais Monsieur Bernard ROLLAND s'enquiert de l'accès du bâtiment de La Poste aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur le Maire répond que La Poste est à la recherche d'un autre site et espère que les négociations entamées avec plusieurs propriétaires aboutissent favorablement.

Monsieur Roger GARCIA souhaite connaître le montant du loyer payé par La Poste auprès de la commune.

Monsieur le Maire répond que ce loyer fixé par France Telecom est resté inchangé depuis l'acquisition du bâtiment par la ville.

Vn.

- **TARIFS ET REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT PAYANT :**

Rapporteur : M. Vincent MORISSE

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la tarification et la réglementation du stationnement payant, d'une part, sur et hors voirie et d'autre part, dans les parcs fermés par barrières automatiques.

Monsieur le Maire expose la nouvelle politique municipale en matière de stationnement arrêtée en commission extra-municipale et validée par l'ensemble des commerçants. Il regrette que Monsieur Bernard ROLLAND n'ait pas jugé bon de participer à ces travaux qui aboutissent aujourd'hui sur un projet cohérent, simple et accessible financièrement à tous.

Une baisse des tarifs sur la voirie pendant la première heure, des formules d'abonnements dans les parcs fermés, la gratuité du stationnement de courte durée dans les parcs fermés, une formule de location et la création d'un Pass Artisan témoignent de la prise en compte des souhaits exprimés par les acteurs économiques de la ville et par les usagers. La période de gratuité de stationnement sur voirie et sur le parking Botrel reste inchangée (du 1^{er} octobre au 31 mars).

Monsieur Robert GONTIER lit son intervention (pièce jointe) et soumet toutes ses observations techniques à l'assemblée.

Monsieur le Maire lui répond que le projet est innovant par le remplacement des macarons au profit d'abonnements et par la création d'un Pass artisan et qu'il tient compte du nécessaire équilibre financier à trouver, notamment pour payer le loyer des Olivettes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **APPROBATION DU MODELE DE CONTRAT D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE A L'ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DE SAINTE-MAXIME :**

Rapporteur : M. Jean-Maurice ZORZI

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le modèle de contrat d'occupation du domaine public portuaire à l'association des plaisanciers de Sainte-Maxime.

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **APPROBATION DU MODELE DE CONTRAT D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE A L'ASSOCIATION DU CLUB NAUTIQUE DE SAINTE-MAXIME :**

Rapporteur : M. Jean-Maurice ZORZI

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le modèle de contrat d'occupation du domaine public portuaire à l'association du club nautique de Sainte-Maxime.

Monsieur Jacques MUNIER se préoccupe de la participation demandée aux membres du club nautique comparée à celle réclamée aux usagers du port.

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **EXTERNALISATION DE BILLETTERIE - CARRE GAUMONT :**

Rapporteur : Mme Jehanne ARNAUD

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le contrat de vente par mandat de France Billet, de la billetterie d'événements pour les spectacles organisés au Carré Léon Gaumont .

VM.

Madame Maria BOZON s'étonne que cette procédure n'ait pas fait l'objet d'une mise en concurrence ni d'un examen par la commission de la culture.

Madame Jehanne ARNAUD répond que la commission de la culture n'a pas pu se réunir avant le conseil municipal.

Monsieur le Maire précise que la vente des billets n'est pas soumise au code des marchés publics.

Monsieur Robert GONTIER se félicite de cette vente de billets à distance.

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **MISE A DISPOSITION DE LA SALLE "MAXIMALIA" DU CARRE LEON GAUMONT POUR UN CONCERT DE SOUTIEN EN FAVEUR DE LA GREFFE DE RETINE :**

Rapporteur : Mme Jehanne ARNAUD

Il est proposé au conseil municipal d'organiser un concert avec la participation de choristes de l'Est, Grand Var, les chorales du Rôde, de Solliès-Pont et de La Garde, afin de récolter des fonds pour soutenir la greffe de rétine. Cette soirée est proposée, grâce à la collaboration de l'Association « Lei Magnotis », le 28 mars 2010 à 15h30 à la salle Maximalia au Carré Léon Gaumont de Sainte-Maxime, au tarif de 5€.

Monsieur Michel FACCIN observe que différentes associations participent à cette même manifestation et qu'une association ne peut en subventionner une autre.

Monsieur le Maire répond que l'association « Lei Magnotis » a la charge de l'organisation de la manifestation et que la billetterie (donc les recettes de la soirée) est gérée par Retina France.

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **ASSOCIATION CULTUR'EL :**

Rapporteur : Mme Evelyne PITTET

Il est proposé au conseil municipal de participer au financement des séjours de montagne pour les enfants Maximois organisés par l'association « cultur'el » pendant les vacances scolaires. Considérant le coût du séjour à 380 euros par enfant, la commune souhaite financer ce voyage à raison de 80 euros par enfant et par séjour.

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **DENOMINATION DE LA GRANDE SALLE DE CINEMA DU CARRE LEON GAUMONT :**

Rapporteur : Mme Jehanne ARNAUD

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la dénomination de la grande salle de cinéma du Carré Léon Gaumont, « Salle Michel CONSTANTIN ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **DENOMINATION DE LA SALLE D'EXPOSITION DE LA MAIRIE ANNEXE :**

Rapporteur : Mme Jehanne ARNAUD

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la dénomination de la salle du premier étage de la mairie annexe « Salle d'exposition – Jean PORTAL » en hommage à ce sculpteur et peintre Maximois.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Vn.

- SUBVENTIONS 2010 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES :

Rapporteur : M. Patrice AMADO

Il est proposé au conseil municipal de verser aux associations signataires de la charte du sport :

- 50 % de la subvention attribuée en 2009 aux associations des groupes 1, 2 et 3:

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION	AIDES EN NATURE
Association Sportive Maximoise de Cyclisme	4 500 €	Mise à disposition de personnels, locaux et matériels ponctuellement pour les courses (barrières, toiles de tentes, tables, chaises, podium), et mise à disposition salle Maison des Associations. Prêt de matériel divers pour manifestations.
Association Sportive Maximoise de Football	50 000 €	Mise à disposition de matériel : tables et chaises pour les tournois, matériel divers pour manifestation et mise à disposition de locaux : 2 stades + vestiaires + bureau (27h/s).
Association Sportive Maximoise de Tennis de Table	5 289 €	Mise à disposition de locaux : gymnase Pastorelli, salle de tennis de table (17h30/semaine) et prêt de matériel divers pour manifestations.
Basket Club Grimaud Ste-Maxime	29 425 €	Un bureau et un agent au club 2h/semaine, prêt de matériel divers pour manifestations, et mise à disposition de locaux : gymnase des Bosquette et Pastorelli (35h/semaine), et terrain de Basket extérieur à Pastorelli (28h/année).
B.M.X. Maximois	10 500 €	Un bureau. Prêt de matériel divers pour manifestations. Piste de BMX à plein temps.
Club d'Aviron Maximois	2 000 €	Nettoyage de la plage du Préconil.
Club Nautique	14 000 €	Mise à disposition de locaux : base nautique « Paul Bausset » conformément à la Délégation de Service Public, un garage sous les tennis de la Croisette et un bureau à la capitainerie.
Ecurie Automobile de Sainte-Maxime	3 000 €	Mise à disposition salle Maison des Associations. Prêt de matériel divers pour manifestations.
Full Contact Maximois	5 200 €	Mise à disposition de locaux : salle de boxe (17h30/semaine).
Judo Club de Sainte Maxime	2 000 €	Mise à disposition du Dojo et de l'extension, local de rangement, prêt de matériel divers pour les manifestations, mise à disposition salle Maison des Associations (10h30/semaine).
Moto Club Maximois	1 000 €	Mise à disposition salle Maison des Associations. Prêt de matériel divers pour manifestations.
O'Se 3 Sports Ste Maxime	6 000 €	Mise à disposition de locaux : gymnase des Bosquette, stade des Bosquette et sa piste d'athlétisme (1h30/semaine), piscine (4h/semaine), prêt de matériel divers pour manifestations (triathlon).
Rugby Club Grimaud / Sainte-Maxime	6 000 €	Stade des Bosquette (15h/année) et ses terrains extérieurs (CRAPA).
Sainte-Maxime Hand Ball Club	11 000 €	Mise à disposition de personnel (2h/semaine), de locaux : gymnase des Bosquette et Pastorelli (13h30/semaine), et prêt de matériel divers pour manifestations dont le Sand Ball.
Sainte-Maxime Karaté	1 500 €	Mise à disposition de locaux : Dojo (5h/semaine), et prêt de matériel divers pour manifestations.
Sainte-Maxime Tennis	8 750 €	Cours de tennis Croisette + Madrague.
Sainte-Maxime Volley-Ball	11 500 €	Mise à disposition de locaux : gymnases des Bosquette et Pastorelli (17h30/semaine) et un agent (1h30/semaine). Prêt de matériel divers pour manifestations.
Ste Maxime Athlé - Golfe de St Tropez	5 500 €	Mise à disposition local et matériel sous tribunes au stade des Bosquette, Extension du Dojo (10h/semaine), piste d'athlétisme (20h/semaine) et stade des Bosquette.
Water Glisse Passion	1 000 €	Fonctionnement pour l'association.

La totalité de l'aide financière aux associations du groupe 4 :

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION	AIDES EN NATURE
Amicale Sportive Jean Mermoz	2 200 €	Tribunes l'été, éclairage de la place + prêt de matériel (transport/montage/démontage) et prêt de matériel divers pour manifestations.
Association Paintball Sportif de Sainte-Maxime	500 €	Mise à disposition de locaux : gymnase des Bosquette pour manifestations ponctuelles et Pastorelli.
Club La Palestre	1 000 €	Mise à disposition de locaux : gymnase Pastorelli et salle de tennis de table (2h/semaine).
La Boule Maximoise	6 000 €	2 estrades et tribunes pour les concours. Entretien du Boulodrome Prince Bertil. Tribunes l'été, éclairage de la place + prêt de matériel (transport/montage/démontage). Mise à disposition de la salle de la maison des associations.
Les Randonneurs du Golfe	150 €	Mise à disposition salle Maison des Associations.
Seniors Actifs Maximois	1 500 €	Mise à disposition salle Maison des Associations, Dojo et extension du Dojo (5h/semaine).
U.N.S.S. Berty Albrecht	2 000 €	Mise à disposition de local : gymnase des Bosquette (1h/3 fois par semaine). Prêt de matériel divers pour manifestations.
Association Sportive Lycée du Golfe	300 €	Fonctionnement.

- Une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'Association Air Soft

Monsieur le Maire a informé les associations sur les aides en nature apportées par la municipalité et les a sensibilisées sur ce sujet.

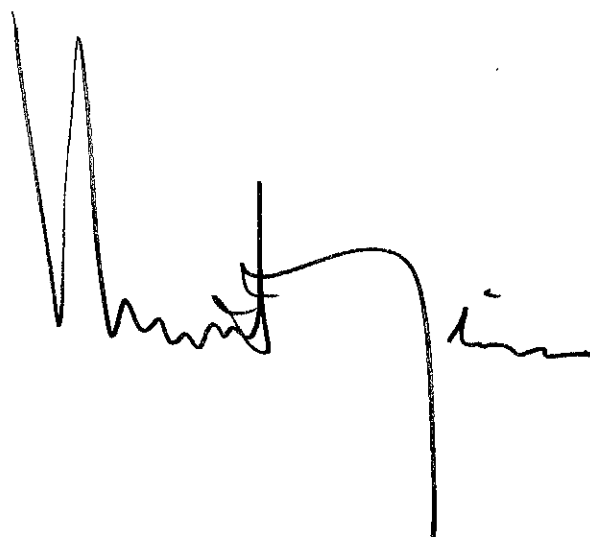
Monsieur Bernard ROLLAND demande si les subventions de 2009 sont reconduites.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

En fin de séance, monsieur le Maire informe l'assemblée que le prochain conseil municipal se déroulera le jeudi 18 mars 2010 avec à l'ordre du jour l'examen du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Le document nécessaire à l'instruction de ce sujet sera transmis à l'ensemble des conseillers municipaux par envoi recommandé avec accusé de réception, comme le préconisent les textes en vigueur.

ADOpte A L'UNANIMITE

La séance est levée à 19h45.



Conseil Municipal du 19 Février 2010

Intervention de Monsieur Robert GONTIER

Les objectifs :

- favoriser la rotation du stationnement sur voirie au centre ville,
- offrir des solutions aux actifs et résidents.

* *
*

Ces objectifs étaient déjà ceux exprimés pour la mise en place de votre politique de stationnement en février 2009 et qui avaient justifié le stationnement payant à l'année sur voirie et une forte augmentation des tarifs dans les parcs fermés et sur voirie.

Cette politique que nous avons combattue pendant les différentes séances du Conseil Municipal y compris lors des votes des budgets et qui s'est poursuivie par une levée de boucliers des maximois mais aussi des touristes vous ont amené dans un premier temps à revenir au stationnement gratuit sur voirie dès la fin de l'été ainsi que pour le parking Borel.

Le constat de cette politique est sans appel : c'est un VERITABLE ECHEC et la seule réponse que vous avez apportée à l'époque a été de dire que vous avez entendu le message mais sans vouloir en remettre en cause les principes.

Que nous proposez-vous aujourd'hui ?

Ni plus ni moins que de revenir dans ses grandes lignes à la politique de stationnement de l'ancienne municipalité avec bien évidemment quelques aménagements pour tenir compte de l'ouverture au public des Olivettes.

Les Maximoises et les Maximois ne sont pas dupes vous nous proposez en réalisé de revenir à la situation antérieure.

Mais alors comment expliquer, sauf enfin à reconnaître vos erreurs que les mêmes arguments ne produisent pas les mêmes effets ?

Reconnaissez qu'il y a un véritable problème de raisonnement.

VENONS EN AU RAPPORT

Ce rapport soulève quelques questions importantes après avoir pris acte que le stationnement devient bien payant sur voirie et à Botrel du 1^{er} Avril au 30 Septembre.

1 – Une règle de limitation, de la durée de stationnement de 8 h est instaurée sur voirie et de 1 h sur la montée de l' Epagneul.

Question : le rapport présentant cette disposition comme une règle générale est normalement applicable toute l'année.

Cela signifie-t-il que les bornes resteront en place toute l'année et que les usagers devront composer leurs tickets pour justifier la durée de stationnement ?

Comment allez-vous assurer les contrôles et quel est le coût de cette mesure sur le budget de la ville ?

2 – Les abonnements

a) Le système d'abonnements mis en place l'année dernière est entièrement revu pour instaurer des abonnements pour les parcs périphériques « Olivettes, Cigales, Botrel » limité à 250.

Plusieurs possibilités sont offertes seulement aux actifs et aux résidents de la zone payante mais sans affectation de places dans les parcs, Cette mesure n'appelle pas de remarques spécifiques de notre part.

Toutefois je note dans le 1.1 « Modalités de fonctionnement » que le rapport stipule que les abonnés devront respecter les modules horaires, ce qui n'est pas cohérent avec les dispositions prévues donnant droit au stationnement 24h/24h et 7j/7.

b) Les abonnements spécifiques

- 3 catégories d'usagers bénéficient de places gratuites dans différents parcs
 - la prud'homme
 - le cite du Préconil
 - le personnel communal

Sur ce point, on peut légitimement s'interroger sur la légalité de tels avantages notamment par rapport à la règle sacrosainte d'égalité des citoyens devant la loi.

- un pass Artisan est institué ce qui apparaît comme un dispositif satisfaisant et susceptible de répondre aux besoins des artisans qui éprouvent d'énormes difficultés à stationner.

3) Le parc des Cigales

C'est celui qui fait l'objet de profondes modifications puisqu'il semble qu'il redevient un parc ouvert au public hors les places réservées pour le personnel communal.

Pouvez-vous confirmer cette disposition ? et si oui, quel sera le montant des travaux à réaliser pour mettre en place les caisses automatiques et la gestion centralisée.

4) Le parc Botrel

Le parc Botrel étant seulement payant d'avril à septembre, comment expliquez-vous que le rapport fasse état de plages creuses et pleines d'octobre à mars ?

Il y a une incohérence qu'il faut expliquer sauf à reconnaître des erreurs dans le rapport.

5) Les tarifs

On constate globalement une baisse significative des tarifs tant pour le stationnement sur voirie que pour les parcs fermés périphériques.

Nous verrons bien à l'issue de l'année si ces mesures auront un effet sur la fréquentation.

6) Le parking du port

Je sais bien que la gestion du parking du port ne relève pas directement du Conseil Municipal mais comment ne pas faire le lien en terme de politique de stationnement avec les dispositions que vous comptez prendre en tant que Président de la SEMA sur l'organisation du stationnement pour le port et de sa tarification.

Ma question est toute simple.

Envisagez-vous de rendre gratuit, hors saison, le parking du port ou considérez ^{vous} -le comme un parc fermé périphérique ou comme Borel qui sera payant uniquement en été ?